

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 29 septembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 septembre 2016

Publié le 30 septembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Hélène ROY	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA	

### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Michel ROTGER	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à M. Gilbert MENUT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Désignation des membres de la commission de délégation de service public**

Suite à la démission de Monsieur Michel Julien, membre titulaire de la commission de délégation de service public du Grand Dijon, et en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant le remplacement d'un membre titulaire de cette commission, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'intégralité de cette commission.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la Communauté et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Les membres titulaires et des suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes ;

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de fixer** les conditions du dépôt des listes ainsi qu'il suit :
  - Appel du Président à la constitution de listes, ( Il est précisé que les membres de la commission d'appel d'offres peuvent également être membre de la commission de délégation de service public )
  - Dépôt des listes comportant un nombre maximum de 5 titulaires et de 5 suppléants,
  - Attribution par le Président d'un numéro à chaque liste.
- **de procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Deux listes sont proposées :

- liste A :
  - titulaires : Mme RICHARD, M. GERVAIS, M. DETANG, M. MASSON, M. CHAPUIS ;
  - suppléants : M. MARTIN, M. BERTHIER, Mme LUCISANO, M. CARRELET DE LOISY, M. VERPILLOT
- liste B :
  - titulaire : Mme OUTHIER ; suppléant : M. GAUCHER

Scrutin :

**1er tour** : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 75

- Suffrages non exprimés (blancs, nuls) = 12
- Suffrages exprimés = 63
- Majorité absolue = 32
- Résultats des votes = la liste A obtient 58 voix et la liste B obtient 5 voix.

Sont élus :

- titulaires : Mme RICHARD, M. GERVAIS, M. DETANG, M. MASSON, M. CHAPUIS ;
- suppléants : M. MARTIN, M. BERTHIER, Mme LUCISANO, M. CARRELET DE LOISY, M. VERPILLOT.